

Process d'évaluation

Une **fiche d'analyse et d'évaluation de l'action de formation** est distribuée en début de session.

En début de session, lors du temps d'analyse des pratiques, le professionnel formé, posent les objectifs, les indicateurs et les résultats attendus. (**Tableau vert**)

En fin d'action, le professionnel formé valide ou pas si les objectifs fixés sont atteints. (**Tableau et partie verte**)

Puis, il évalue l'action de formation par un questionnaire (**partie bleue**), ce qui nous permet de vérifier :

- la tenue des objectifs validés dans la convention,
- l'accroissement des connaissances,
- la capacité de mise en pratique des acquis sur le terrain,
- le regard critique développé sur soi et sa pratique,
- la qualité de l'intervention et de l'intervenante.

La formatrice / formateur doit valider ou pas l'évaluation de l'apprenant et remplir **la partie « bordeaux »** sur la participation du professionnel. Nous retourner par mail ou par courrier les originaux de ces **fiches d'analyse et d'évaluation de l'action de formation**, ainsi que son compte-rendu.

Le bilan pédagogique de l'action est transmis au responsable de la formation professionnelle continue :

- la copie des **fiches d'analyse et d'évaluation de l'action de formation**,
- la synthèse de ces **fiches d'analyse et d'évaluation de l'action de formation**,
- Le compte-rendu du formateur.